DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU jeudi 28 janvier 2010 **n° 2** **page 1/2**

Rapporteur : Monsieur Jacques MELQUIOND

<u>OBJET</u> : Budget principal et budgets annexes de l'eau potable et du parc de stationnement St Jacques. Exercice 2010. Autorisation d'engagements de crédits d'investissement.

Mesdames, Messieurs,

Dans l'attente du vote du prochain budget, un certain nombre de travaux et d'acquisitions à la section d'investissement doivent être engagés, pour assurer la continuité du service et permettre aux services un fonctionnement normal.

VU l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'exécution du budget avant l'adoption du budget primitif,

CONSIDERANT que le conseil municipal peut, par délibération, autoriser le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses à la section d'investissement dans la limite du quart des crédits du budget primitif de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et aux autorisations de programme,

Considérant qu'il serait nécessaire d'ouvrir les crédits suivants :

BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE :

Article 2315 – Travaux	rue Gireaudeau :	40 000 €
	rue Lafayette :	70 000 €
	chemin du Peu :	70 000 €
	avenue Pierre Abelin :	50 000 €
	TOTAL :	230 000 €

BUDGET ANNEXE DU PARC ST JACQUES :

Article 2313 – Création de vestiaires : 30 000 €

BUDGET PRINCIPAL

Sous-fonction	Article	Libellé article	Prog	Serv. gest.	Crédits ouverts	Total par fonction
Services généraux						**45 000 €**
020.21	205	Logiciels	P1038	2300	24 000 €	
020.21	2183	Matériels informatiques	P1038	2300	21 000 €	
Enseignement - Formation						**256 000 €**
20	2033	Frais d'insertion	P 1038	5200	1 500 €	
20	2184	Mobilier scolaire	P 1038	5200	6 500 €	
20	2313	Travaux dans les bâtiments scolaires	P 1039	5200	248 000 €	
Sport et jeunesse						**30 000 €**
40	2188	Achat de la structure mobile d'escalade	P1038	5330	30 000 €	
Aménagement et services urbains, environnement						**327 000 €**
822.2	2315	Travaux	P 1039	3510	275 000 €	
823	2121	Acquisition de végétaux	P 1038	3200	1 000 €	
020.21	2313	Travaux de l'Hôtel de Ville	P 1039	3100	50 000 €	
810.5	2183	Acquisition d'un traceur	P 1038	3700	1 000 €	
		TOTAL				**658 000 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'ouvrir les crédits d'investissements présentés ci-dessus et autorise le Maire à les engager, les liquider et les mandater.

Il est précisé que l'ensemble de ces crédits seront repris dans le projet de budget primitif 2010.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la ville de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 01/02/10
Publié en mairie le 01/02/10

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général adjoint des services
Philippe Turbault